

**CONSEIL MUNICIPAL****SESSION ORDINAIRE****COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU MERCREDI 24 MAI 2017**

---

**Présidence de Monsieur Maurice JARRY, *Maire***

**PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs BRISSAUD, SUREAU, LAMISSE, LEBRUN (arrivé à 21h30), CONGNARD, BILLIET **Adjoints** et Mesdames et Messieurs GAGNIER, BOUTIN, BOZDEMIR, LEMAIRE, CRÉPEL, CRASNIER, ESNault, DRIANCOURT, PERTUISEL **Conseillers Municipaux**.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Monsieur PÉNARD, et Mesdames TEMPLÉ et DERSOIR

**PROCURATION** : Monsieur LEBRUN à Madame GAGNIER pour voter en son nom.

**ABSENTS NON EXCUSÉS** : Messieurs PEREYROL, NACHURY, et Madame PIEAU

**SECRÉTAIRE** : Monsieur CRÉPEL

**1 - APPROBATION COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 21 FÉVRIER 2017**

Les membres du conseil souhaitent systématiquement être destinataires du compte rendu de la dernière séance par mail.

**2 - ÉLECTION MEMBRES C.L.E.C.T. CCVHA**

Cette délibération a été prise le 21 février 2017.

Membre titulaire : Monsieur Marc BILLIET

Membre suppléant : Monsieur Marc-Antoine DRIANCOURT

**3 - RÉVISION DES LOYERS ET GARAGES**

Monsieur JARRY demande au conseil municipal de fixer les tarifs des loyers, garages, charges locatives et location de matériel communal à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017. Pour mémoire, le montant des loyers a été majoré de 2 % en 2016. Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter le montant mensuel des loyers pour 2017.

DÉSIGNATION DES LOGEMENTS	NOM ET PRÉNOM DES OCCUPANTS	MONTANT DES LOYERS MENSUELS	
		TARIF 2016	PROPOSITION AU 1 <sup>er</sup> JUIN 2017
<b><u>HARAS</u></b>			
grand logement	ESNAULT Hervé	225,55	225,55
petit logement	ABDELHAMID Lounès	154,85	154,85
<b><u>MAIRIE</u></b>			
appartement Concierge	BONNENFANT Dominique	236,78	236,78
<b><u>TRÉSORERIE</u></b>			
appartement type IV (étage)	YABRE	450,00	450,00
<b><u>CASERNE POMPIERS</u></b>			
appartement type III	DERBAL	231,21	231,21
appartement type IV	POISSON	357,00	357,00
atelier	SOLIPASS	268,96	268,96
salle 1 <sup>er</sup> étage	SOLIPASS	107,58	107,58
<b><u>ANCIEN MOULIN</u></b>			
appartement type III	VACANT	335,95	335,95

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité :

- d'adopter les tarifs de révision des loyers tels que exposés ci-dessus.

Monsieur JARRY demande à l'Assemblée d'émettre une proposition sur les tarifs de location des garages dans les mêmes conditions que les loyers. Il est proposé de maintenir pour 2017 les tarifs adoptés en 2016.

<b>NOM ET PRÉNOM DES OCCUPANTS</b>	<b>TARIF 2016</b>	<b>PROPOSITION AU 1<sup>er</sup> JUN 2017</b>
<b><u>HARAS</u></b>		
BONNENFANT Dominique	34,20	34,20
DALIBERT Denis	34,20	34,20
VACANT (MORTIER)	34,20	34,20
<b><u>RUE DU CÂBLE</u></b>		
<b><u>Préau</u></b>		
CROSNIER Renée	16,00	16,00
VACANT	16,00	16,00
GUILBAUD Michel	16,00	16,00
VACANT	16,00	16,00
<b><u>Grand garage</u></b>		
DUTE Érick	52,00	52,00
<b><u>Petit garage</u> VACANT</b>		
	33,50	33,50

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité :

- d'adopter les tarifs de révision des garages tels que exposés ci-dessus.

#### **4 - RÉVISION DES TARIFS LOCATION DE MATÉRIEL**

Monsieur JARRY propose à l'Assemblée de ne pas augmenter les tarifs de location du matériel et de créer un tarif pour les bancs qui viennent compléter la liste de location.

<b>DÉSIGNATION</b>	<b>TARIF 2016</b>	<b>VOTE AU 1<sup>er</sup> JUIN 2017</b>
Barrière de police	2,10	2,10
Chaise pliante	0,50	0,50
Bancs	2,00	2,00
Tables	3,70	3,70
Plateau + tréteaux	-	2,00

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité :

- d'adopter les tarifs de révision de location du matériel communal tels que exposés ci-dessus.

#### **5 - RÉVISION DES CHARGES LOCATIVES**

Monsieur JARRY propose de fixer les charges suivant le tableau ci-dessous, sans augmentation par rapport aux tarifs de 2016 :

<b>NOM ET PRÉNOM DES OCCUPANTS</b>	<b>TARIF 2016</b>	<b>PROPOSITION AU 1<sup>er</sup> JUIN 2017</b>
<b><u>APPARTEMENT</u></b> <b><u>MAIRIE</u></b> (eau + électricité)		
BONNENFANT Dominique	84,18	84,18
<b><u>ANCIENNE CASERNE</u></b> (électricité)		
SOLIPASS	55,66	55,66

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité :

- d'adopter les tarifs de révision des charges locatives tels que exposés ci-dessus.

**6 - RECRUTEMENT AGENT DU PATRIMOINE - ARCHIVISTE**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité :

- de procéder au recrutement temporaire pour une mission de 4 mois d'un poste d'attaché de conservation du patrimoine contractuel, échelon 1,
- dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2017, chapitre 012

**7 - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Il est proposé de fixer le prix à 6,80 €/ m<sup>2</sup> à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité :

- d'adopter les tarifs de redevance d'occupation du domaine public tels que exposés ci-dessus.

**8 - DISPOSITIF ARGENT DE POCHE**

Madame CONGNARD présente aux membres du Conseil le dispositif "Argent de poche", son organisation générale, le public concerné ainsi que les missions qui peuvent être confiées aux jeunes et les modalités de financement de ce projet.

Après avoir entendu l'exposé de Madame CONGNARD, le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 abstention, décide d'ouvrir ce nouveaux dispositif à 2 jeunes castelneuviens par semaine sur des postes restant à définir pour un budget maximum pour l'année 2017 de 1 000 €

**9 - LOCATION SALLE TARIF SÉPULTURE**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide :

- de créer un tarif de location pour la salle de la Cigale, uniquement la partie bar pour un tarif de 30 € destiné au vin d'honneur lié à une sépulture.

**10 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - OPÉRATION PISCINE**

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'il y a lieu d'appliquer les règles de la comptabilité publique pour le Budget Principal Ville.

Le dépassement dans la réalisation d'opérations en investissement prévues a également entraîné des dépenses supplémentaires.

Ces opérations n'ayant pu être effectuées lors de l'élaboration du Budget Primitif 2017, il est proposé à présent d'approuver la décision modificative n°1, comme détaillée ci-après, pour intégrer ces opérations de régularisation :

<b>DÉSIGNATION</b>	<b>Diminution sur crédits ouverts</b>	<b>Augmentation sur crédits ouverts</b>
	<b>ouverts</b>	<b>ouverts</b>
D 21318-131: Piscine		6 000,00 €
D 2188 : Autres immo. corporelles	6 000,00 €	
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>6 000,00 €</b>	<b>6 000,00 €</b>

Monsieur BILLIET informe les membres du Conseil que la commission Finances est ouverte à tous.

Monsieur BRISSAUD quitte la séance à 20h52.

Le Conseil Municipal accepte les modifications présentées dans la décision modificative n°1 du budget principal ville décrite ci-dessus.

## **11 - RÉHABILITATION DE LA MAIRIE - HONORAIRES PROVISOIRES MCM ARCHITECTES**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à émettre le mandat correspondant au paiement des honoraires de ce cabinet pour cette mission d'un montant de 12 000,00 €TTC.

Monsieur Billiet propose la création d'un groupe de travail sur le dossier des travaux de réhabilitation des locaux de la mairie destiné à déterminer le montant des travaux à effectuer. Ce groupe de travail serait composé de :

- Monsieur Jarry,
- Monsieur Billiet,
- Monsieur Brissaud,
- Monsieur Driancourt,
- Madame Congnard,
- Madame Pertuisel

Par ailleurs, Monsieur Billiet précise qu'il ne s'agit pas d'honoraires provisoires, mais d'honoraires liés à la mission APS et APD confiées au cabinet MALLERET.

## **12 - RÉVISION TARIFS ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET ACCUEIL DE LOISIRS**

Madame LAMISSE présente aux membres de l'Assemblée la proposition des nouveaux tarifs applicables à partir du mois de septembre 2017 concernant l'accueil de loisirs du mercredi après-midi et l'accueil périscolaire.

Pour mémoire, ceux-ci étaient, pour l'année 2016 - 2017 de :

### **ACCUEIL DE LOISIRS 2016-2017**

Quotient	Journée avec repas		1/2 Journée avec repas		1/2 Journée sans repas	
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
moins de 400 €	6,75 €	8,10 €	4,75 €	5,70 €	2,75 €	3,30 €
de 401 à 524 €	10,75 €	12,90 €	7,75 €	9,30 €	4,75 €	5,70 €
de 525 à 780 €	12,75 €	15,30 €	8,75 €	10,50 €	5,75 €	6,90 €
de 781 à 1036 €	13,25 €	15,90 €	9,25 €	11,10 €	6,25 €	7,50 €
au-delà de 1036 €	13,75 €	16,50 €	9,75 €	11,70 €	6,75 €	8,10 €

### **ACCUEIL PÉRISCOLAIRE 2016-2017**

Quotient	Tarif au 1/4 d'heure
moins de 400 €	0,25 €le 1/4 d'heure
de 401 à 524 €	0,35 €le 1/4 d'heure

de 525 à 780 €	0,45 €le 1/4 d'heure
de 781 à 1036 €	0,50 €le 1/4 d'heure
au-delà de 1036 €	0,55 €le 1/4 d'heure

La commission Enfance-Scolaire, lors de sa réunion du 17 mai 2017 a proposé une augmentation de 0,05 centimes d'euro par tranche telle que définie ci-dessous.

### ACCUEIL DE LOISIRS 2016-2017

Quotient	Journée avec repas		1/2 Journée avec repas		1/2 Journée sans repas	
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
moins de 400 €	6,80 €	8,15 €	4,80 €	5,75 €	2,80 €	3,35 €
de 401 à 524 €	10,80 €	12,95 €	7,80 €	9,35 €	4,80 €	5,75 €
de 525 à 780 €	12,80 €	15,35 €	8,80 €	10,55 €	5,80 €	6,95 €
de 781 à 1036 €	13,30 €	15,95 €	9,30 €	11,15 €	6,30 €	7,55 €
au-delà de 1036 €	13,80 €	16,55 €	9,80 €	11,75 €	6,80 €	8,15 €

### ACCUEIL PÉRISCOLAIRE 2016-2017

Quotient	Tarif au 1/4 d'heure
moins de 400 €	0,30 €le 1/4 d'heure
de 401 à 524 €	0,40 €le 1/4 d'heure
de 525 à 780 €	0,50 €le 1/4 d'heure
de 781 à 1036 €	0,55 €le 1/4 d'heure
au-delà de 1036 €	0,60 €le 1/4 d'heure

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame LAMISSE, décide à l'unanimité :

- d'adopter la révision des tarifs "accueil périscolaire" et "accueil de loisirs" tels que exposés ci-dessus.

### 13 - RÉVISION DES TARIFS CANTINE

Madame LAMISSE expose aux membres du Conseil le bilan définitif provisoire des coûts de la restauration scolaire.

Le montant total des dépenses s'établit à : 124 293,14 €

Le montant total des recettes s'établit à : 76 778,60 €

Soit une différence de - 47 514,54 €(pour mémoire - 59 707,23 €en 2016).

Le prix de revient d'un repas est de 5,65 €contre 6,01 €en 2016/2017

Le prix de vente d'un repas est de :

Enfant avec quotient familial > 700 : 3, 85 €

Enfant avec quotient familial <700 : 3, 55 €

Compte rendu séance du Conseil Municipal du 24 mai 2017- PT-AR

Adulte : 5, 35 €

Sur la même période de 2016, soit du :

1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 : 22 609 repas servis

1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 : 22 068 repas servis

1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 : 21 987 repas servis

1er janvier 2017 au 30 avril 2017 : 8 608 repas servis, soit une augmentation sur cette période de 7,95 % (634 repas en plus).

Après avoir entendu l'exposé de madame LAMISSE, il vous est proposé une augmentation de 0,05 centimes d'euros pour l'année 2017-2018, ce qui donnerait les tarifs suivants pour l'année 2017-2018 :

Enfant avec quotient familial > 700 : 3, 90 €

Enfant avec quotient familial <700 : 3, 60 €

Adulte : 5, 40 €

La commission a été consultée le 17 mai 2017 sur ce dossier, et a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame LAMISSE, décide à l'unanimité :

- d'adopter la révision des tarifs du restaurant scolaire tels que exposés ci-dessus.

#### **14 - PAUSE MÉRIDienne**

Par délibération en date du 05 juillet 2016, il a été décidé de mettre en place une "pause méridienne" sur le temps du repas du midi au restaurant scolaire de l'école Marcel Pagnol.

Pour mémoire, il s'agissait d'offrir un cadre confortable et ludique, proposer des activités, des jeux, des histoires, entretenir une relation bienveillante et cordiale avec les enfants qui sont autant d'actions qui contribuent au plaisir d'être ensemble au restaurant scolaire.

Aujourd'hui, l'efficacité de ce dispositif a largement été démontré, et c'est la raison pour laquelle, la commission Enfance-Scolaire, lors de sa réunion du 17 mai dernier, propose de maintenir cette pause méridienne pour l'année scolaire 2017-2018.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame LAMISSE, décide :

- de maintenir la pause méridienne pour l'année scolaire 2017-2018.

#### **15 - RECONDUCTION T.A.P.**

Dans le cadre de la nouvelle politique mise en place par le nouveau gouvernement, il est envisagé que la question du Temps d'Activités Périscolaires (TAP) soit transférée à la décision des Maires.

Compte tenu des dernières informations publiées sur le site de l'AMF et indiquant un report de cette question à la rentrée 2018-2019, cette éventualité de reconduction est donc reportée à une prochaine séance du Conseil

#### **16 - ÉLARGISSEMENT HORAIRE PÉRISCOLAIRE**

Cette question est retirée de l'ordre du jour.



**17 - RECRUTEMENT BPJEPS**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame LAMISSE, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de stage pour l'accueil d'un BPJEPS pour une durée de 18 mois à compter du 29 mai prochain et pour un coût total de 3 000,00 € représentant la prise en charge par la commune de ses frais de déplacement (indemnités kilométriques et frais de repas).

**18 - MODIFICATION STATUTS SIEML**

Le Conseil Municipal, avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et par 8 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention, décide :

- de reporter sa décision au prochain conseil dans l'attente de précisions concernant cette modification de statuts proposée.

**19 - CONVENTION DE FLEURISSEMENT TROTTOIRS RUE DE LA MALADRERIE, RUE DE CHERRÉ, RUE NATIONALE**

Madame Lemaire expose aux membres du Conseil les inconvénients liés à cette convention de fleurissement des trottoirs, et plus particulièrement les risques de dégradation à terme des murs des maisons concernées par l'infiltration d'humidité ainsi que ceux liés aux changements de propriétaires de ces maisons.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Lebrun, et par 12 voix contre, 2 voix pour et 1 abstention, décide :

- de ne pas mettre en œuvre au sein de la commune une convention de fleurissement des trottoirs telle qu'elle vient d'être exposée par Monsieur Lebrun.

**20 - QUESTIONS DIVERSES**

- Planning des permanences pour les élections législatives des 11 et 18 juin 2017 et présentation du diaporama relatif à l'organisation (procurations).

Il est demandé de pouvoir disposer d'affiches plus grandes indiquant que la pièce d'identité est obligatoire.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h15.